



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° 2023/054

ECOLE PRIMAIRE GEORGES BRASSENS
Fournitures
Contractant : CEF YESSS Electrique

Le Maire de la commune de St Ciers sur Gironde ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération n°2020-09-02 du 10 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire, notamment en matière de la commande publique,

Vu la nécessité de réguler le chauffage classe par classe en pilotant les radiateurs par domotique,

Vu la proposition commerciale n°12585509/IMS établie par CEF YESSS Electrique (le Fournisseur) d'un montant de 2.628,57 € HT pour la fourniture de têtes thermostatique.

DÉCIDE

Article 1 :

Est autorisée la signature du devis n°12585509/IMS avec :
CEF YESSS Electrique 92 rue de la Fontaine - 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC
Montant de la prestation : 2.028,57 € HT soit 3.154,28 € TTC
Crédits inscrits à l'article 2135 du budget primitif 2023 de la commune

Article 2 :

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 :

La présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète de Blaye pour contrôle de légalité, et au comptable du SGC de St André de Cubzac. Il en sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Reçu en Préfecture le 26 MAI 2023

Publié ou notifié le

 1 JUIN 2023

A St Ciers-sur-Gironde, le 24/05/2023

le Maire ,

 Pierre CARITAN.